

Entretien hivernal

Novembre 2022



Tout travail d'entretien devrait être documenté aussitôt que terminé.

La tenue d'un registre clair et lisible des activités de déneigement est essentielle aux opérations puisqu'elle permet d'avoir un historique des dates des activités d'entretien. Ces registres servent aussi de preuve lors d'une plainte suivant une glissade ou une chute.

Le registre doit comprendre :

- L'endroit inspecté;
- La date;
- L'heure;
- L'état de l'endroit;
- Les mesures prises pour régler les mauvaises conditions et par qui (initiales).

Lorsque vous êtes au courant qu'un incident de glissade ou de chute est survenu, conservez les registres pendant au moins deux ans. Afin de cibler les zones problématiques, il peut être très pertinent de cartographier les endroits où ces incidents surviennent ainsi que le chemin de l'écoulement d'eau. Ces zones méritent une surveillance et une attention accrues.

Tenir un registre de l'épandage de sel ou de sable et du déneigement est une très bonne manière de prouver votre diligence raisonnable à maintenir les chemins sécuritaires, et ainsi d'éviter que les écoles ou le personnel soient accusés de négligence. (Voir l'exemple ci-joint)

Portez une attention spéciale aux endroits où la glace peut s'accumuler, où il y a présence de gel/dégel ainsi qu'aux points d'accès au stationnement et aux passages névralgiques empruntés par les visiteurs. Les flaques d'eau créées par l'écoulement des gouttières près des portes d'entrée ou des stationnements pour personnes handicapées, deviendront des plaques de glace dangereuses, particulièrement durant les périodes de gel/dégel.

Installez des panneaux d'avertissement et des barrières. (Gardez toujours du sable, du gravier ou de la litière facilement accessibles pour les surfaces glacées).



Entretenez tous les passages réguliers ou installez un avis partout où il n'y a pas d'entretien hivernal (les entrepreneurs doivent aussi tenir un registre du déneigement et des épandages). Si le déneigement est confié en sous-traitance, assurez-vous de documenter clairement les moments où un déneigement est nécessaire. Assurez-vous également que le sous-traitant est au courant de vos politiques et procédures. Plusieurs écoles exigent que les buttes de neige soient aplaties afin d'éviter qu'elles ne deviennent un dangereux terrain de jeu.

Les entrepreneurs en déneigement doivent fournir une preuve d'assurances chaque année.

Ce document de référence ne remplace pas les politiques et procédures du conseil scolaire, mais il a été conçu pour compléter les questions entourant la gestion du risque dans la prise de décisions relatives aux activités scolaires quotidiennes les plus fréquentes. Visitez notre [site web](http://www.mbschoolboards.ca) pour plus de renseignements sur la gestion du risque.

ACTIVITÉS QUOTIDIENNES —Registre de l'épandage de sel et de sable

Division/District scolaire : _____

École/Établissement : _____

Date: _____ De : _____ À : _____

Conditions météorologiques :

Température : _____ °Celsius

Choisir une réponse :

- Dégagé
- Pluie
- Pluie verglaçante
- Neige — Accumulation : _____ cm
- Autre — spécifiez : _____

Endroit(s) inspecté(s) :

- Trottoirs Tous _____ Ou _____
- Passages Tous _____ Ou _____
- Allées Toutes _____ Ou _____
- Stationnements Tous _____ Ou _____
- Entrées Toutes _____ Ou _____
- Marches Toutes _____ Ou _____
- Périmètre Tout _____ Ou _____

Mesures prises :

- Aucune mesure nécessaire Endroit(s) : _____
- Déneigement _____
- Déglçage _____

Épandage :

- Sable Endroit(s) : _____
- Sel Endroit(s) : _____
- Sel et sable Endroit(s) : _____
- Produit de déglçage Endroit(s) : _____

Commentaires : _____

Rempli par : Concierge Entrepreneur

Nom (en lettres moulées) : _____ Signature : _____

Date : _____